

ARRÊTÉ

Le Ministre ~~des Affaires culturelles~~
de la Culture et de l'Environnement

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
18 avril 1977;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

C A L V A D O S

COULOMBS - église

- "La Déposition de Croix", toile, (copie d'après Carrache), XVIIIe S.

ESQUAY-SUR-SEULLES - église

- Autel, bois sculpté, XVIIIe S. (actuellement utilisé face au peuple)

LA FERRIERE-HARANG - église

- Vierge à l'Enfant, statue, pierre, XVe S.

- Maître-autel, retable, tabernacle, portes de la sacristie, statues
de Saint Pierre et de Saint Paul, bois sculpté polychrome et doré,
XVIIIe S.

- Une Croix et six chandeliers, (métal doré), XVIIIe S.

LE FOURNET - église

- Le Martyre de Saint Agathe, haut-relief, pierre, XIVE-XVe S.

- Saint Pierre, statue, pierre polychrome, XIVE S.

MEUVAINES - église

- Sept modillons, pierre sculptée, époque Romane

- Deux autels latéraux, leur tabernacle et leur retable, pierre et
bois sculptés, XVIIIe S.

- Panneau peint représentant : Saint Antoine, Saint Jean-Baptiste,
Saint Nicolas et Saint Manvieu, fin XVIe S.

O R B E C - église

- Armoire, bois sculpté, XVIIIe S.
- Buste du Christ, bois, XVIIIe S.
- Saint, statue, bois, XVIIIe S.
- Saint Roch, groupe, bois, XVIIe S.

SAINT-JEAN DE LIVET - église

- Chaire à prêcher, bois sculpté, XVIIIe S.

SAINT-MARCOUF - église

- Saint Marcouf, groupe, bois, XVIe S.

SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE - église

- Maître-autel, tabernacle, retable et sa toile "L'Invention de la Sainte Croix" attribuée à Jeaurat; bois sculpté polychrome, 1756
- Grille de communion, fer forgé, XVIIIe S.

TOUQUES - église

- Saint Joseph et l'Enfant Jésus, groupe, bois, XVIIIe S.

TROARN - Hôpital

- Portrait de Claude de Saint-Cyr, toile et son cadre, bois sculpté, XVIIIe S.

TROUVILLE-SUR-MER - Hôpital (chapelle)

- Saint Jean-Baptiste, statue, bois, XVIIIe S.
- Vierge à l'Enfant, statue, XVIIIe S.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Calvados, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 MAI 1977

Pour le Ministre et par délégation :

X Le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint



Raymond BOCQUET